

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

202503D935

**Date de convocation :**

22.02.2025

**Date d'affichage :**

20.03.2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 11  
Absent : 4  
Absents excusés : 3  
Votants : 13  
Procuration : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250313-202503D935-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** M. Xavier GAYAT, M. Gilles LESÈVE, M<sup>mes</sup> Eliane KNOPS, Martine DODIER, MM. Dominique FILLEUL, Guillaume GASNIER, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Loïc THÉRIAU, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT (arrivée à 20h45).

**Absent :** M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER, Aurélie PIRON.

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Sauvane DECIRON qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT, M<sup>me</sup> Sylvie LENÈGRE qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER.

M. Dominique FILLEUL a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>mes</sup> Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif 1<sup>ère</sup> classe, Anne-Laure TRECUL, Adjointe Administratif Contractuelle.

\*\*\*\*\*

**OBJET : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE - CIMETIÈRE :**

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le gardien du cimetière ; M. Georges LACAZE, pour des raisons de santé, a décidé de mettre un terme à son engagement en fin d'année 2019.

Depuis, un appel à la population avait été lancé.

Au cas où quelqu'un se proposerait pour reprendre cette fonction et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- **Reconduire** pour l'année 2025, l'indemnité annuelle de gardiennage du cimetière d'un montant de 468,00 €, non soumise aux prélèvements sociaux,
- **Verser** cette indemnité à un administré, si besoin, demeurant à PONTVALLAIN, pour l'année 2025.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.  
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT,